



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
DU SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice : 85
Présents à la séance : 25
Représentés (pouvoirs) : 7

Date de première convocation : 07/03/2018
Date de deuxième convocation : 12/03/2018

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 30 / 03 / 2018

**SEANCE DU CONSEIL SYNDICAL
DU 15 MARS 2018**

**OBJET : ENGAGEMENT DU QUART DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT DU BUDGET
PRIMITIF 2018T**

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT ET LE QUINZE MARS

Le Conseil syndical du Syndicat Mixte pour l'élaboration du SCoT de l'Aire Gapençaise s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Carmine ROGAZZO, Président du Syndicat mixte du SCoT. Ce Conseil syndical fait suite au Conseil syndical du 12 mars 2018 qui ne se s'est pas tenu faute de quorum.

Etaient présents ou représentés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. PUGET représenté(e) par J. BONNARDEL, J. BONNARDEL, M. HUBAUD, J-P. BRIOULLE représenté(e) par M. HUBAUD
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : F. MARY, A. IVALDY représenté(e) par A. ROCHAS, A. GAMBIN représenté(e) par P. BOYER, L. SAUVA, P. BOYER, A. ROCHAS, B. SARRAZIN, C. MOREL, C. ROGAZZO, S. BLANC, C. ANTOINE, B. ROUSTANG représenté(e) par B. SARRAZIN
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : F. CESTER, R-M. JOUSSELME, A. ROULET, M. BEYNET, E. CLAUZIER, J-F. ESTACHY, Y. JAUSSAUD, H. BORRELLY
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD représenté(e) par A. GAYDON, F. ALLEGRA, R. DIDIER représenté(e) par C. BOUTRON, C. BOUTRON, A-B. DEGRIL, M. GUITTARD, A. GAYDON, M. RICARD

Etaient excusés :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : F. PINET, C. DELORME, J. PUGET, J-P. BRIOULLE
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : R. ACHIN, A. IVALDY, A. GAMBIN, R. NOUGUIER, E. BERDIEL, B. ROUSTANG
Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : G. DANY, C. SAUMONT, P. GUILLEMAIN
Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-B. AILLAUD, L. ALLIX, R. DIDIER

Etaient absents :

Communauté de Communes Buëch-Dévoluy : J. FRANCOU, A-M. GROS, F. VELLIEUX, L. CASALI, J-P. BELLET, C. ACANFORA, R. AQUINO, J-F. CONTOZ, P. SCHIAZZA, G. JULLIEN, M. TRUC, R. FREY, J-M. GUEYRAUD, J-C. VALLIER, R. MOREAU
Communauté de Communes du Champsaur-Valgaudemar : M. VINCENT, G. CHAPELLE, J-P. COLLE, J-P. DAVIN, J-C. CATELAN, D. KNOCKAERT, G. DEBARGE, F. BROUX, D. GOSSELIN,

J-M. BARTHELEMY, J-F. MICHEL, D. ALLUIS, M. BELLON

Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance : S. CHAUSSEGROS, C. SAUNIER,
A. DE SANTINI, A. MICHEL, B. HODOUL, G. BERNARD

Communauté d'Agglomération Gap-Tallard-Durance : J-P. TILLY, F. LOUCHE, P. ALLEC,
S. AYACHE, M. GRENIER, J-L. BROCHIER, M. CŒUR, C. FACHE, R. COSTORIER, R. ODDOU-
STEFANINI, M. GAY-PARA, C. HUBAUD, J-M. ARNAUD, P. BIAIS

Les autres personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

Mme Nadine GARCIA, 1^{ère} adjointe de la commune de Laye,
M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat mixte du SCoT,
S. GALLES, chargé de mission en urbanisme,
P. SAUTY, chargé de mission SIG-Observation.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : M. Maurice RICARD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Afin de faciliter la gestion du Syndicat du SCoT de l'Aire Gapençaise, le Président propose de pouvoir engager le quart de la section d'investissement du budget primitif 2018, en l'attente de son vote. En effet, cette année, le Président a souhaité voter le compte administratif dans un premier, afin d'éclairer la préparation budgétaire de l'exercice comptable 21018.

Après lecture de cette proposition, les membres du conseil syndical approuvent, à l'unanimité des membres présents et représentés, la proposition du Président. Ils l'autorisent à mobiliser le quart des crédits d'investissement calculé sur la base du montant de ceux approuvés au BP 2017 afin d'honorer le paiement des factures en cours Ils mandatent le 1er Vice-Président pour signer la présente délibération en l'absence du Président.

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Premier Vice-Président,
Benoit ROUSTANG

